مجلة حوليات التراث
ADP
REVUE ANNALES DU PATRIMOINE
P-ISSN 1112-5020 / E-ISSN 2602-6945

Genèse de la création d'un ksar à Ighzar n'Mzab en Algérie

Genesis of the creation of a Ksar at Ighzer n'Mzab in Algeria

Dr Nora Gueliane
EHESS de Paris, France
noragueliane@hotmail.fr

Reçu le : 27/4/2019 - Accepté le : 11/7/2019

19
2019

Pour citer l'article :
✳ Dr Nora Gueliane : Genèse de la création d'un ksar à Ighzar n'Mzab en Algérie, Revue Annales du patrimoine, Université de Mostaganem, N° 19, Septembre 2019, pp. 73-89.

BY-NC-ND

http://annales.univ-mosta.dz

***

Revue Annales du patrimoine, N° 19, 2019, pp. 73 - 89
P-ISSN 1112-5020 / E-ISSN 2602-6945

Genèse de la création d'un ksar à Ighzar n'Mzab en Algérie

Dr Nora Gueliane
EHESS de Paris, France

Résumé :

Le cadre géographique de cet article est Ighzar n'Mzab en Algérie. Une région située dans la Wilaya de Ghardaïa connue par son patrimoine ksourien. Des ksour qui ont été édifié au X^{e} siècle et sont encore fonctionnels jusqu'à nos jours. Il s'agit donc dans cet article de relire l'histoire du M'Zab à travers une analyse de la genèse de la création d'un ksar mozabite. Pour cela, nous nous attacherons à l'analyse du ksar, des étapes de sa construction, de ses caractéristiques urbaines et architecturales.

Mots-clés :

M'Zab, Mozabites, Ksour, histoire, genèse.

Genesis of the creation of a Ksar at Ighzer n'Mzab in Algeria

Dr Nora Gueliane
EHESS of Paris, France

Abstract:

The geographical scope of this article is Ighzar n'Mzab (Algeria), located in the Wilaya of Ghardaia known for its Ksourian heritage. Ksour which were built in the tenth century and are still functional until today. It is therefore in this paper to reread the history of M'Zab through an analysis of the genesis of the creation of a Mozabite ksar. For this, we will focus on the analysis of ksar, the stages of its construction, its urban and architectural features.

Keywords:

M'Zab, Mozabites, Ksour, history, genesis.

Introduction :

L'étude a pour cadre géographique la vallée du M'Zab, située dans la Wilaya de Ghardaïa, dans le Sud algérien. La région est occupée par une minorité : les Mozabites, des Berbères Zénètes ayant adopté le rite ibadite de l'Islam. La vallée est

Reçu le : 27/4/2019 - Accepté le : 11/7/2019
noragueliane@hotmail.fr
© Université de Mostaganem, Algérie 2019

connue par ses ksour (des villages sahariens fortifiés) historiques qui lui ont valu le classement, en 1982, comme patrimoine mondial de l'humanité.

Dans ce texte, nous reviendrons sur la genèse de la création d'un ksar, depuis le choix du site d'implantation jusqu'à la conception architecturale et urbaine. Pour ce faire, nous nous référons aux ressources documentaires sur les ksour sahariens, et en particulier ceux du M'Zab, essentiellement un manuscrit du "ôrf" (droit coutumier) de la construction datant du 10^{e} siècle : "El Kisma wa usul al-aradin" de son auteur le Sheikh Abu el Abbas Ahmed Ben Mohammed Ben Bakr al Farstaï, mort aux environs de l'an 1110 (du calendrier grégorien).

Dans cet article, nous nous attacherons à l'analyse de l'ancien ksar ; aux étapes de sa construction et à ses caractéristiques urbaines et architecturales. Pour ce faire, nous partirons d'une épure du ksar telle qu'on peut la dégager des caractéristiques communes à tous les ksour. Moyennant quoi nous ne nous limiterons évidemment pas aux explications formelles et morphologiques, mais nous allons également nous attarder sur les données anthropologiques dans la création des ksour du M'Zab.

1 - Contexte de la création des ksour au M'Zab :

Comme l'affirme Pierre Cuperly, et avant lui Sheikh Bayyoud "nous ne pouvons pas dire avec précision la date de fondation des cités, l'origine des institutions ni même élucider avec précision les origines de l'Ibadisme au M'Zab. Etant donné le peu de documents, surtout imprimés, dont nous disposons actuellement pour l'histoire du M'Zab"(1). Brahim Cherifi met, également, l'accent sur le manque de données et de documents, qui empêche la reconstitution de la période pré-ibadite et précise que "le peu d'informations que nous avons se limite à des traditions orales souvent contradictoires et peu crédibles"(2). Certains auteurs, comme Marcel Mercier, ont nié que le M'Zab ait connu une quelconque population avant l'arrivée des Ibadites. De fait, l'auteur suppose que c'est bien ces derniers qui ont

construit les ksour actuel[3]. Chose contredite par les récentes recherches archéologiques de l'OPVM (Ghardaïa) qui confirment que la vallée a été habitée depuis la préhistoire. Ces perspectives ont également été celles de Brahim Benyoucef et Brahim Cherifi. Pour eux, une population, semi-nomade, peu nombreuse occupait les anciens établissements "igherman ikhlan" ou les cités ruinées[4].

Brahim Cherifi est persuadé que le modèle tribalo-segmentaire, comme forme d'organisation des sociétés berbères, peut apporter quelques éléments de réponses sur l'organisation des cités du M'Zab. "Le groupement des habitants selon des critères lignagers était inhérent à la société berbère. On peut donc imaginer que la population s'est établie dès le début en des endroits différents, inévitablement près de l'oued, mais indifféremment en plusieurs endroits. Les groupes qui affluaient devaient intégrer les groupes déjà établis en s'y ralliant ou bien partaient s'installer plus loin en créant leur propre cité"[5]. L'influence tribale a également été soulevée par Marcel Mercier lors de son analyse des mécanismes de la création des cités du M'Zab. Celui-ci explique qu'en plus de l'existence d'une halaqa (halaqa des âzzabas l'institution religieuse au M'Zab), une union entre les différents clans était à l'origine de la création d'un nouveau ksar, qui se voit, ensuite, agrandir par l'incorporation de nouveaux groupes. L'instabilité et les conflits entre clans, semble à l'origine de l'abandon des "igherman ikhlan", pour ensuite en occuper de nouveaux (les ksour actuels), installés sur les flancs de pitons rocheux. "Cette nouvelle orientation pourrait correspondre à la période qui a vu l'afflux de nouveaux venus au cours de la seconde moitié du XI^{e} siècle. Elle témoigne de la prise en compte de l'aspect sécuritaire dans la construction des cités. Il s'agit désormais de mieux protéger la cité des invasions extérieures et des conflits internes. Ce changement de lieux doit être probablement accompagné d'un effort constant dans la maîtrise des techniques de captage des eaux de surface pour

mieux exploiter cette denrée rare"[6].

Le M'Zab n'acquiert son actuelle physionomie qu'à partir du XI^{e} siècle. En effet, après l'arrivée des Hilaliens, la région est devenue le lieu de refuge des tribus Zénètes, qui ont rejoint la population du M'Zab, reconvertie à l'Ibadisme depuis peu. Ainsi, la réorganisation et le regroupement lignagers des anciens habitants et des nouveaux venus afin de mieux se défendre ont donné les cinq cités du M'Zab. De ce fait, les ksour du M'Zab "ne résultent pas d'une saturation des premiers sites, mais bien d'une organisation de l'espace structuré selon le critère lignager"[7]. A titre d'exemple, Beni Isguen est le résultat de la réunion de trois anciennes localités qui sont : Bukyaw, Murki, et Tirichine dans Tafilelt. C'est le cas aussi de Melika dont la population était installée près de le oued dans le ksar nommé agherm n'Wadday, mais suite à un conflit entre tribus, celui-ci a été détruit. Sa population et de nouveaux arrivants se sont installés en amont d'agherm n'Wadday pour créer ainsi le ksar actuel de Melika.

Revenons maintenant sur l'idée qu'un ksar n'est créé que lorsque l'ancien est saturé. Brahim Benyoucef est convaincu que, lors de la fondation de Bounoura, El Attef n'était pas encore saturé. Il pense qu'il s'agirait plutôt "d'une multiplication volontaire de noyaux urbains autonomes, selon un mode d'urbanisation discontinu, fondé sur le principe de la préservation d'un seuil d'équilibre, nature /culture"[8]. Cette hypothèse est soutenue par l'idée que dès leur fondation les cités sont attribuées aux familles fondatrices, elles sont alors saturées au moment même de leur réalisation. La fixation des limites de croissance urbaine, le contrôle du foncier par le "ârsh", incitaient, de ce fait, les nouveaux groupes à créer leur propre cité. Il s'agit alors de noyaux urbains autonomes qui ont adopté une urbanisation discontinue et l'espace entre un ksar et un autre assurait la préservation de l'environnement de chaque cité. Cette hypothèse est compatible avec celle de Brahim Cherifi sur

l'organisation tribale, et explique d'ailleurs pourquoi au M'Zab cinq ksour ont été créés dans une période assez courte. Néanmoins, si le rôle de l'organisation tribale berbère dans la création des ksour du M'Zab a été mis en avant, qu'en était-il de l'institution religieuse mozabite, les âzzabas, dans ce processus ?

Le travail de Brahim Benyoucef accrédite l'idée que "la fondation des villes ne fut pas immédiate (à l'arrivée des migrants), elle était précédée par de nombreux voyages que firent les machaikh au M'Zab où ils professaient la doctrine. La halga fut d'abord organisée ; c'est l'institution qui devait présider la fondation des villes. Elle est surtout celle dont allait dépendre l'organisation de la cité. Une institution qui devait se substituer à l'imam, chef spirituel et temporel et allait être placée au premier rang de la hiérarchie du pouvoir. C'est donc suite à l'adoption de la doctrine par la population locale qui ne devait pas seulement impliquer la voie religieuse, mais aussi l'organisation sociale et les institutions, que les villes furent créées"[(9)]. Cette hypothèse explique en partie, comment une population semi-nomade a pu construire des cités. Car, selon l'auteur, nous déduisons qu'une population semi-nomade occupait oued M'Zab, puis des migrants (Berbères/Ibadites) se sont joints à elle. Ceux-ci se sont installés suivant des affinités lignagères et de façon temporaire dans les établissements existants. Les conditions de sécurité, les conflits, mais aussi l'apport technique des migrants et du savoir-vivre citadin ont amené la population à créer les ksour actuels. Ainsi, puisque la création de la halaqa des âzzabas précède celle de la création du ksar, ce sont, semble-t-il, les lettrés qui se seraient chargés de l'organisation de la cité et de la gestion de la construction.

2 - Implantation et répartition foncière :

Plusieurs auteurs (Masqueray, Mercier, Benyoucef, Cherifi, Côte, Adad) soulignent l'intérêt défensif dans le choix des sites des ksour du M'Zab. Le site était également choisi de façon à assurer un équilibre entre la surface non bâtie et la surface

bâtie. Les fondateurs de ces cités ont pensé à préserver les espaces propices à l'agriculture, il s'agit des fonds des oueds sablonneux dont le sol était plus facile au travail et plus proche de l'eau. L'objectif était de préserver l'espace agricole entourant chaque ksar.

L'autre élément qui a été pris en considération lors de l'implantation du ksar est l'alimentation en eau. Ainsi, le choix des sites correspond aux endroits où la nappe phréatique est la moins profonde en vue de puiser de l'eau plus facilement, mais aussi avec le souci de protéger les occupants des inondations imprévisibles de l'oued. La rareté de l'eau devait stimuler les Mozabites "à chercher les moyens les plus rationnels et les plus subtils pour assurer une meilleure répartition, exploitation et gestion des eaux de crues"(10). C'est d'ailleurs la raison de la mise en place d'un système hydraulique sophistiqué, mais aussi, de l'implantation des ksour de l'aval vers l'amont en quête de nouvelles sources d'eaux(11).

Pour les raisons citées ci-dessus, le site d'implantation du ksar est choisi au point de rencontre de plusieurs oueds, afin d'assurer une alimentation en eau, indispensable aux usages domestiques et pour l'agriculture. Le ksar se trouve donc toujours en aval sur le cheminement hydraulique. Pour des raisons évidentes d'économie des eaux, la partie habitat du ksar se situe en amont du terroir, permettant ainsi à l'eau de servir d'abord aux besoins domestiques avant d'atteindre la zone de culture. La taille du ksar et l'importance de son espace bâti sont fonction des capacités nourricières du terroir. Quand celui-ci en perd, le ksar est abandonné. Quand, par contre, le terroir est capable de se développer pour recevoir l'accroissement démographique, le ksar se démultiplie(12). La progression du ksar continue jusqu'à atteindre la limite des possibilités d'un terroir.

Revenons maintenant au processus concret du choix du site et de la répartition des terres entre les familles fondatrices. Selon l'auteur d'el qisma, le site du ksar est choisi par les

constructeurs ou les experts. Le régime juridique des terres sur lequel le ksar est fondé varie entre propriété indivise, propriété collective ou privée. L'auteur évoque cependant la possibilité de la fondation d'un ksar sur des terres occupées à l'issue de conflits locaux, ou même d'un ksar entier acquis de force. Après le choix du site, les âzzabas répartissent l'assiette foncière entre espaces publics (mosquée, palmeraies, cimetières) et espaces privés destinés aux habitations. Brahim Benyoucef note que dans ce processus, la âchira reste l'unité de base, car chacune occupe un quartier particulier, dispose d'un espace à cultiver dans la palmeraie, et d'un cimetière. De telle sorte que les nouveaux arrivants doivent s'incorporer aux âchiras existantes. Si un conflit entre fractions survient à l'intérieur d'un ksar, la âchira vaincue, peut se voir expulsée du ksar. Ce dernier peut également accueillir des étrangers, dans ce cas, des quartiers leur sont réservés. De fait, le quartier est la traduction spatiale de la famille et de la âchira. Il reflète son image, sa position sociale et son statut. Ainsi, le régime foncier collectif est devenu un instrument de contrôle et de gestion de la croissance urbaine du ksar. Par ailleurs, l'auteur de "kitab el qisma" souligne que c'est en référence à la propriété foncière et à l'accord de la communauté que le ksar est construit(13). De même, l'extension, ou la réduction d'un ksar étaient aussi soumises à un ensemble de conditions : une nécessité vitale d'effectuer l'extension ; l'accord de l'ensemble des habitants sur sa grandeur ; son orientation et les parts de chacune des fractions dans la nouvelle extension. Cette dernière doit obéir aux mêmes principes que l'ancienne et les habitants doivent tous participer à la réalisation des parties communes.

3 - Eléments urbains du ksar :

Après le choix du site, la répartition des parcelles, la réalisation du ksar est entreprise. Avant de détailler cette dernière, il est important de noter que le ksar a deux obstacles à son extension urbaine. Le premier est la palmeraie (tajemi ou

Ighabet en tamzabt). Avant d'entamer la construction d'un ksar, ses fondateurs devaient délimiter les espaces propices à la végétation, ceux creusés au fond de la vallée et sillonnés par les cours des oueds. Ainsi en contre bas des cités se dressaient les palmeraies, dont les parcelles sont réparties, tout comme dans le ksar, de façon égalitaire entre les familles fondatrices. Le deuxième obstacle à l'urbanisation du ksar est le cimetière (maqabrat en tamzabt). Celui-ci est une servitude frappée d'interdiction de bâtir relevant d'un "waqf" financé et entretenu par la communauté. En général, chaque âchira a son propre cimetière. Si deux âchiras sont associées dans un cimetière, dans ce cas, chacune occupe une partie distincte. Chaque cimetière contient une mosquée funéraire sinon un "moûsalla" (une aire de prière)[(14)]. Après la délimitation des espaces destinés à la palmeraie, et aux cimetières, les habitants entament la réalisation du ksar.

Le ksar est marqué par l'existence de fortifications : des remparts armés de tours de guet. Le nombre de portes n'est pas fixe, il varie d'un ksar à un autre, nous en trouvons quatre à El Attef, cinq à Béni Isguen et huit à Ghardaïa. Les portes du ksar sont chapeautées par une chambre, occupée par la garde. Un espace interdit à construire (harim) doit être respecté autour du rempart ; jusqu'à 200 m ou 400 m, dans lequel on ne pourra rien bâtir ou mettre en exploitations. Un peu plus loin des ksour, et des palmeraies, il existe des tours (bordjs) avancés. L'existence de tels ouvrages a amené certains auteurs à se demander si à leur fondation les ksour du M'Zab étaient dotés de remparts ? Car si la cité dispose réellement d'un système de défense, pourquoi ajouter des tours ? Ce point a été soulevé par Cuperly dans son analyse du manuscrit d'el qisma[(15)]. Brahim Benyoucef a tranché sur ce point. Il estime que les remparts n'existaient pas à l'origine de la fondation des cités, puisqu'il n'y avait que des maisons remparts. Ainsi, semble-t-il, ceux-ci n'ont été ajoutés que tardivement lorsque l'extension de la ville a atteint le pied

de la colline. Benyoucef considère qu'ils sont plutôt une limite entre la palmeraie et la cité et l'oued qu'un ouvrage de défense proprement dit. La défense de la ville était assurée par des postes avancés (des tours) qui défendent à la fois la ville et la palmeraie, et avertissent les gens par le biais de signaux lumineux. Ces tours permettent non seulement la défense contre l'ennemi, mais également le contrôle des crues de l'oued en cas d'inondations.

Abu el Abbas Ahmed dans son "Kitab el qisma wa usûl al aradîn" explique que l'enceinte du ksar est construite en fonction de la surface de terrain que chacun possède. Si le terrain est réparti, égalitairement, entre les fractions fondatrices, elles seront amenées toutes à participer à la construction des remparts suivant l'entente commune (l'itifaq). Pour la reconstruction des remparts en ruine, les habitants (ou les nouveaux habitants) reviennent à ce qu'il a été convenu lors de la construction du ksar(16). Pareillement, la porte du ksar, les verrous, les clefs et les autres instruments, sont à la charge des habitants, en proportion de ce qu'ils ont convenu ensemble. Disposition qui nous renvoie encore aux "itifaqat" qui sanctionnent les décisions collectives. En cas de différend entre les habitants sur la façon dont le ksar doit être construit, ces derniers doivent se mettre d'accord sur ce qui fait l'intérêt du ksar et préserve la sécurité des habitants. S'il s'agit d'une reconstruction, le nouveau ksar se fait à l'identique de l'ancien(17).

L'auteur fait aussi référence aux experts qui, eux, peuvent trancher en cas de différend "tout ceci est du ressort de l'avis prudent (ray) de ceux d'entre eux qui sont compétents et soucieux du bien public, pour créer ce qu'il faut créer ou faire disparaitre ce qui existait auparavant". Concernant la démolition d'une partie ou de la totalité d'un ksar, de ses murs, de ses édifices, Sheikh Abu el Abbas Ahmed invoque de nouveau la nécessité de l'entente des gens, le gain et les pertes qui peuvent être causées par une telle opération(18).

1. Organisation du plan d'un ksar mozabite :

Le ksar est un groupement radioconcentrique articulé autour de deux centres capitaux liés entre eux par un réseau d'impasses, rues et ruelles. Le premier est le centre spirituel et moral de la cité, un espace intime introverti : la mosquée (tamsjida). La mosquée principale est à la fois un édifice religieux et de défense, retirée au sommet d'une colline en dehors des routes passagères. Elle est repérable de loin par son haut minaret de forme pyramidale qui se termine par quatre doigts (en référence aux 4 grands âzzabas). Les mosquées mozabites sont marquées par leur minimalisme, de fait, aucun élément décoratif ne distingue la mosquée des habitations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'auteur de "Kitab el qisma" ne mentionne à aucun moment l'emplacement de la mosquée, ni sa centralité dans la cité. Néanmoins, Marcel Mercier et Brahim Cherifi soulignent tous les deux l'importance du choix du site d'implantation de la mosquée. Mercier signale que la colline dominée par la mosquée à un caractère propre d'où le nom de "Ammas n'aghrem" le centre de la ville. Cherifi, quant à lui, avance l'hypothèse que la mosquée est à la base construite sur un ancien lieu de culte berbère. Il en veut pour preuve la dénomination du minaret ; "âassas" en berbère et qui signifie "le Gardien". La mosquée serait donc construite sur un lieu sacré en souvenir du Gardien du lieu. Ces gardiens sont des entités païennes surnaturelles et mal définies, elles ont été assimilées plus tard aux génies coraniques pour asseoir leur intégration dans l'Ibadisme. Jean Servier a abordé la question dans son ouvrage les portes de l'année : rites et symboles : l'Algérie dans la tradition méditerranéenne. Il explique "qu'en Kabylie, lorsqu'un sanctuaire se trouve être sans tombeau, on lui donne le nom de "taâssast" (la gardienne), le mot qui désigne non seulement le poste de guet, toujours placé sur une éminence, mais la présence invisible, gardienne de la région. Il en était de même dans l'Antiquité sémitique ou le sanctuaire était un haut lieu et il en

est de même aujourd'hui encore en Orient".

A la périphérie du ksar, ce trouve le deuxième centre de la cité, le centre profane qui constitue l'espace public par excellence : le souq (sahet). Un espace ouvert sur le monde extérieur où se trouvent les magasins et d'où partent les principales rues commerçantes de la cité. Le souq n'est pas uniquement le lieu de transaction commerciale, mais aussi un lieu de rencontre des hommes et de contact avec les étrangers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle celui-ci est rejeté à la périphérie. Ainsi, et dans toutes les phases de l'évolution du ksar, à chaque extension, le souq est repoussé à la périphérie. L'auteur d'el qisma, ne dit pas grand-chose à propos de la construction du souq ni de sa situation. A part le fait qu'il est permis de marchander à l'intérieur du ksar, à condition que tous les habitants du ksar soient d'accord. Outre la mosquée et le souq, un ksar peut contenir également une place publique. Dans ce cas son entretien, sa prise en charge, sa restauration sont faits, selon le "kitab el qisma", par les habitants de la place.

Le reste du ksar est composé essentiellement d'habitations sillonnées par un réseau complexe de rues. Les circulations se font par un réseau de rues, ruelles et impasses, régies par une hiérarchisation spatiale. Ces ruelles sont étroites, certaines sont couvertes afin de protéger les habitants du soleil. La hiérarchie spatiale est doublée par une hiérarchie fonctionnelle : les fonctions publiques sont rejetées dans l'espace profane au niveau des rues situées à proximité du souq. Ainsi les ruelles et les espaces de circulations sont considérés comme uniquement des espaces de transition. Le Kitab el qisma distingue trois sortes de rues. L'avenue (sharî) c'est le type des rues qui a le statut le moins restrictif, où tout le monde (âmma) peut transiter librement, et les modifications sont plus faciles pour les maisons situées sur l'avenue. Ainsi, une grande marge de liberté est accordée aux occupants de l'avenue dans leurs modifications, à condition que celles-ci ne contredisent pas le "ôrf" du ksar. La rue

ouverte à ses deux extrémités (sikka nafidha), elle est réservée à ses occupants et possédée en association. Pour faire une modification, il faut avoir l'accord préalable des riverains. Enfin, l'impasse (sikka ghayr nafidha), qui est aussi réservée à l'usage unique de ses occupants et dont tout genre de changement est interdit. Les dimensions des voies sont un sujet qui a été traité avec soin par l'auteur d'el qisma. Ainsi, ceux-ci varient selon leur usage et utilité, entre voies piétonnes, ou celles servant à l'arrosage des champs, celles utilisées par les ânes et les animaux, les voies des chameaux ou même des pèlerins(19).

Abu el Abbas Ahmed semble très impérieux en ce qui concerne tout empiétement sur la voie publique. En effet, tout élargissement au détriment de la voie est strictement interdit. L'auteur va jusqu'à interdire de faire de la voie publique un lieu de stationnement habituel et permanent de sa monture, et d'interdire de faire un magasin devant sa maison ou même de planter des arbres. En effet, il interdit toute utilisation permanente de la voie publique pour une activité qui risque de nuire au voisinage. En revanche, il n'empêche pas d'en faire un lieu de chargement ou toute autre utilisation temporaire et nécessaire à l'occupant d'une maison donnant sur la rue. L'auteur interdit également de construire des auvents ainsi que le recouvrement d'une rue par une chambre haute (tasqift). Cette interdiction n'a guère été respectée, puisque nous pouvons voir de nos jours des voies couvertes par des chambres dans tous les ksour du M'Zab. Les interdictions touchent également l'évacuation des ordures vers la rue ou la ruelle. A cet effet, des latrines sont aménagées en bout de rue, emplacement qui assure qu'aucun des habitants ne sera gêné par les odeurs.

2. Les éléments architecturaux d'une maison :

La fonction résidentielle constitue la vocation essentielle du ksar. Les habitations sont construites de l'amont à l'aval suivant la croissance démographique du ksar. Elles sont construites selon un tracé concentrique, en lien avec la morphologie du terrain et

les courbes de niveau. Elles sont, de fait, disposées sous forme de cercles dont le noyau commence au sommet du piton, auprès de la mosquée pour former ainsi le noyau initial du ksar. Puis, au fil du temps, les derniers cercles arrivent vers le bas du piton, et donnent ainsi la forme pyramidale au ksar. La dernière ceinture des maisons est formée, soit par des maisons remparts, comme c'est le cas de Bounoura, soit par un mur rempart, comme c'est le cas de Béni Isguen. Ces différentes strates d'habitations sont liées entre elles par un réseau serpenté de voies, de rues et de ruelles.

Sheikh Abu el Abbas Ahmed a traité avec soin de la nature de la propriété foncière sur laquelle une maison est édifiée. Celle-ci peut être une terre privée, ou bien appartenant à un propriétaire qui a autorisé son utilisation ou bien elle appartient à quelqu'un, mais qui ne l'a pas revendiquée. A part les restrictions sur la propriété foncière, aucune condition n'est imposée au propriétaire lors de la construction de sa maison, si ce n'est l'interdiction de causer des dommages au voisinage. De fait, l'auteur n'entre à aucun moment dans les détails conceptuels et techniques des maisons, puisque cela dépend du "ôrf" du pays, du climat, de la disponibilité des matériaux de construction, et du savoir-faire des gens du pays. Néanmoins, et bien que le propriétaire ait le loisir de concevoir sa maison comme bon lui semble, quelques règles doivent être respectées.

Des règles d'hygiène et bien-être des gens : Cela englobe l'ensemble des recommandations traitant du droit au soleil, selon le "ôrf", il est interdit, dans toutes circonstances de cacher le soleil à son voisin. Ainsi, la hauteur maximum d'une bâtisse n'excède guère à un étage et une terrasse accessible. Le "ôrf" indique l'orientation sud-est/sud-ouest "la qibla" comme la meilleure orientation pour les habitations du Ksar. Cette orientation demeure idéale afin d'éviter les vents du nord-ouest, mais aussi pour capter les rayons du soleil l'hiver. A intérieur, le propriétaire a le droit d'aménager sa maison telle qu'il lui

convient. La seule condition est qu'il n'ait pas de nuisances pour le voisin. Ainsi si le propriétaire prévoit la réalisation d'un foyer de cuisson, par exemple, celui-ci doit avoir une ouverture pour l'évacuation de la fumée. Le "ôrf" traite également de l'évacuation des eaux de pluie et de leur exploitation (citernes ou culture) et des eaux usées, qu'il est interdit aux propriétaires d'évacuer sur la voie publique, que celle-ci soit ouverte ou fermée (impasse). En revanche, Tfayesh dans son manuscrit "îmarat el ardh", stipule que si la tradition du pays admet un tel comportement (l'évacuation de l'eau de pluie vers la voie publique), dans ce cas, le propriétaire installe son mizab (gouttière) sur la voie, mais il évite de causer une nuisance à son voisin.

Règles concernant la préservation de l'intimité : Le principe d'organisation spatiale est le même pour toutes les maisons du ksar, avec des variations de plans suivant les besoins du ménage et le site d'implantation. Il est important de noter que, concernant les plans des maisons, les auteurs des manuscrits n'entrent pas dans les détails. En effet, le plan obéit essentiellement à la coutume du pays. Ce qui intéresse le plus c'est le genre de nuisances que la maison peut comporter ou entraîner, son effet sur l'intimité des habitants. Dans la maison mozabite, les entrées ne doivent en aucun cas être en vis-à-vis. Celles-ci sont marquées une "tasqift" (entrée en chicane) garantissant ainsi l'intimité des occupants, même quand la porte est ouverte. Une maison ne doit jamais surplomber une autre ou l'ombrer, donc il est interdit de surélever sa maison. Il est également interdit de faire des ajouts nuisants (sanitaires, écurie) sur un mur mitoyen. Comme il est interdit d'ouvrir de grandes ouvertures sur la ruelle. D'ailleurs, nous pouvons facilement constater qu'au M'Zab aucune fenêtre n'est prévue au rez-de-chaussée. Ce n'est qu'à l'étage que les fenêtres sont prévues. Leurs dimensions restent réduites et il est interdit de les ouvrir sur l'intimité de son voisin (cour, une autre fenêtre, en

face). Il est interdit de changer la fonction de sa maison en une activité nuisante ou tout ce qui pourrait susciter un rassemblement de personnes dans ou au seuil de la maison.

La forme urbaine compacte du ksar est conçue dans un esprit d'économie de surface. Ainsi, les maisons du ksar sont accolées les unes contre les autres avec une occupation totale de la parcelle. L'architecture du ksar reflète également cette rationalité. En effet elle est caractérisée par la simplicité, la sobriété et l'intégration au contexte culturel, économique et naturel de la région, ainsi que par une unité architecturale, marquée par des formes organiques aux lignes pures et une harmonie de couleurs et de textures, ici Ravereau, va même jusqu'à parler d'économie du geste. La maison mozabite est marquée par la sobriété et la limitation au strict minimum soit en espace ou en façades. Il est proscrit d'afficher sa richesse à travers les matériaux ou le traitement de la façade de sa maison. Concernant les ouvertures des maisons, les manuscrits n'entrent pas dans les détails. En revanche, ils signalent deux types de fenêtres (kuwwa), des fenêtres ajourées (nâfidha) ou aveugles (ghayr nâfidha).

Conclusion :

Historiquement, la vallée du M'Zab était occupée par une population semi-nomade, à laquelle c'est joint des migrants (berbères / ibadites). Ceux-ci se sont installés suivant des affinités lignagères et de façon périodique dans les établissements existants, les ksour ruinés. Les conditions de sécurité, les conflits, mais aussi l'apport technique des migrants et du savoir-vivre citadin ont amené la population à créer les ksour actuels. Des agglomérations sahariennes créaient, semble-t-il, par les lettrés, qui se seraient chargés de l'organisation de la cité et de la gestion de la construction. D'un point de vue social, le quartier était l'unité de base du ksar, affecté suivant l'appartenance tribale. La répartition spatiale de la population sur la base des liens familiaux facilite d'une part, la gestion du

ksar, puisque chaque famille dispose d'un représentant au niveau du conseil du ksar, et cela permet une meilleure application des lois. Le regroupement en famille impose aux individus une conformité au "ôrf" du ksar. D'autre part, cette organisation permet d'avoir un tissu social homogène jusqu'au niveau du quartier. Ce qui crée des liens de solidarité entre les membres de la fraction et permet la circulation et l'intervention des voisins en cas de besoin, avec rapidité et efficacité. Enfin cette organisation évite aux différentes fractions d'avoir des éléments indésirables - ou même d'un clan ennemi - au sein du quartier. Ce qui, dans le cas contraire, peut créer des litiges et une déstabilisation de la sécurité du ksar.

A travers notre analyse, nous retenons, également les points indispensables qui caractérisent un ksar. Ce dernier est essentiellement une fortification, munie de dispositifs défensifs. Dans le contexte maghrébin, il s'agit essentiellement de ville/bourg fortifiée marquée par certaines caractéristiques urbaines et architecturales. Le ksar est situé sur un piton ou une croupe dominant la vallée, répondant ainsi à un intérêt défensif, mais qui permet également la préservation des ressources hydriques, des sols fertiles et protège la cité du risque d'inondation. La surface du Ksar est délimitée par un rempart pourvu de portes et de tours de guet. Il est un groupement radioconcentrique, ayant une morphologie compacte conçue dans un esprit d'économie de foncier et d'intégration climatique et sociale. Il est doté d'une centralité mythique concrétisée par la mosquée, qui structure et oriente le bâti, mais également la communauté. Les circulations se font par un réseau de rues, ruelles et impasses, régies par une hiérarchisation spatiale et fonctionnelle. L'architecture d'un ksar au M'Zab est caractérisée par la simplicité, la sobriété et l'intégration au contexte culturel, économique et naturel de la région. Ainsi que par une unité architecturale, marquée par des formes organiques aux lignes pures et une harmonie de couleurs et de textures.

Notes :

1 - Pierre Cuperly : Muhammad Atfayyas et sa Risâla, IBLA, 1972, N° 130, p. 274.
2 - Brahim Cherifi : Le M'Zab : études d'anthropologie historique et culturelle, Ed. Sédia, Alger 2015, p. 166.
3 - Marcel Mercier : La civilisation urbaine au M'Zab, Pfister, Alger 1922, p. 30.
4 - Brahim Cherifi : op. cit., p. 165.
5 - Ibid., p. 166.
6 - Ibid., p. 167.
7 - Ibid.
8 - Brahim Benyoucef : Le M'Zab parcours millénaire, Alpha éditions, Alger 2010, p. 52.
9 - Ibid., p. 34.
10 - Ibid., p. 36.
11 - Y. Bonète explique que la recherche de l'eau a conduit les habitants à s'établir en premier lieu à El Attef. Puis, avec l'exploitation intensive des sources souterraines, les habitants étaient forcés de s'installer, plus en amont, en remontant le cours de l'oued, jusqu'à Ghardaïa. Cette dernière a racheté les terrains en amont afin de protéger sa palmeraie et les a déclarés comme servitude.
12 - Abderrahmane Moussaoui : Espace et sacré au Sahara, Ksour et oasis du sud-ouest algérien, CNRS, Paris 2002, pp. 24-25.
13 - Extrait de kitab el qisma, pp. 192-193, traduit par Pierre Cuperly, 1987, la cité ibadite, urbanisme et vie sociale au XI^{e} siècle.
14 - Marcel Mercier : op. cit., p. 82.
15 - Extrait de kitab el qisma, p. 113.
16 - Ibid., pp. 193-194.
17 - Ibid., pp. 195-196.
18 - Ibid., pp. 196-197.
19 - Ibid., pp. 170-171.

Références :

1 - Benyoucef, Brahim : Le M'Zab parcours millénaire, Ed. Alpha, Alger 2010.
2 - Cherifi, Brahim : Le M'Zab : études d'anthropologie historique et culturelle, Ed. Sédia, Alger 2015.
3 - Cuperly, Pierre : Muhammad Atfayyas et sa Risâla, IBLA, 1972, N° 130.
4 - Extrait de kitab el qisma, traduit par Pierre Cuperly, 1987.
5 - Mercier, Marcel : La civilisation urbaine au M'Zab, Pfister, Alger 1922.
6 - Moussaoui, Abderrahmane : Espace et sacré au Sahara, CNRS, Paris 2002.